RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 07947
Numéro SIREN : 750 471 716
Nom ou dénomination : 5B CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2020 sous le numéro de dépôt 34405

- Certifiée conforme à l'original

N° 10937 * 17
Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① **BILAN – ACTIF**

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
1 OCT. 2020
DEPOT N° 3110 8

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise 58 CONCEPT SAS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12
Adresse de l'entreprise 107 Rue Armand Silvestre 92400 Courbevoie — Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET * 7 5 0 4 7 1 7 1 6 0 0 0 3 5 — Néant ☐*

Exercice N clos le 31 12 2019

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	1376	AK	1376	0
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ* – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	37391	AU	18471	18920
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ* – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	7000	CV		7000
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	20300	BI		20300
	TOTAL (II)	BJ	66069	BK	19849	46220
ACTIF CIRCULANT – STOCKS*	Matieres premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	6881	BU		6881
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT – CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	167225	BY		167225
	Autres créances (3)	BZ	20427	CA		20427
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT – DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	55699	CE		55699
	Disponibilités	CF	373787	CG		373787
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	624019	CK		624019
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				

Février 2015 – 145 830

IMPRIMERIE NATIONALE

cerfa N° 10938 * 17

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise 5B CONCEPT SAS — Néant ☐*

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	50000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	5000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	71117
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	10851
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	136968
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	12000
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	61071
	Dettes fiscales et sociales	DY	82575
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	377625
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	533271
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	670239
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Écart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont reserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constates d'avance à moins d'un an	EG	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

Février 2015 145 831

N° 2051 - IMPRIMERIE NATIONALE

N° 10167 * 19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise 5B CONCEPT SAS

Néant ☐ *

		Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue — biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue — services *	FG	1546230	FH	99586	FI	1645816
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL	1645816
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	727
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1646543
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1091034
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-1981
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	176352
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	13456
	Salaires et traitements *					FY	264775
	Charges sociales (10)					FZ	88189
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations — dotations aux amortissements *					GA	7086
	Sur immobilisations — dotations aux provisions					GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1638911
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	7632
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	185
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	185

Février 2015 - 145 832

IMPRIMERIE NATIONALE

N° 10947 # 17

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFiP N° 2053 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise 5B CONCEPT SAS

Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4053
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	3488
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	7541
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	2128
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2128
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	5413
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	2009
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1654084
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1643233
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	10851

RENVOIS			
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles faculatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

Février 2015 - 145 833

053 - IMPRIMERIE NATIONALE

cerfa N° 10171 * 14

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2015
D.G.E.I.P N° 2054 *bis*

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Exercice N clos le 31 12 2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle

Désignation de l'entreprise 5B CONCEPT SAS

Néant ☑*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées»

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ..... –

3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

N° 2054 bis - IMPRIMERIE NATIONALE 2015 02 53064 ND – Février 2015 – 145 838

N° 10169 * 19
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SB CONCEPT SAS — Néant ☐*

CADRE A IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	1378	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
	Constructions: Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL	
	Constructions: Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
	Constructions: Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP	5349	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	7333	KW		KX	2126
	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport *	KY	9284	KZ		LA	11732
	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	2549	LC		LD	8301
	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	24515	LO		LP	22159
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en equivalence	8G		8M		8T	
	Autres participations	8U	7000	8V		8W	
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	2300	1U		1V	18000
	TOTAL IV	LQ	9300	LR		LS	18000
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	35193	ØH		ØJ	40159

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV		LW	1378	LX	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
	Constructions: Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions: Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions: Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	5349	ML	
	Autres immobilisations corporelles: Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	9460	MO	
	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport	IV		MP	9284	MQ	11732	MR	
	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	10850	MU	
	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG	9284	NH	37391	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations	IØ		ØX		ØY	7000	ØZ	
	Autres titres immobilisés	1I		2B		2C		2D	

N° 10172 * 19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2015

Désignation de l'entreprise 5B CONCEPT SAS

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1378	PF		PG		PH	1378
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	4680	PW	669	PX		PY	5349
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales agencements, aménagements divers	QD	5619	QE	1890	QF		QG	7509
	Matériel de transport	QH	5996	QI	2627	QJ	7156	QK	1467
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2247	QM	1899	QN		QO	4146
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	18542	QV	7086	QW		QX	18471
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	19920	ØP	7086	ØQ	7156	ØR	19849

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R0		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice

Février 2015 – 145 835

IMPRIMERIE NATIONALE

N° EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 10943 * 17

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2015

Désignation de l'entreprise 5B CONCPT SAS

Néant ☑ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1 1 1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1 1 1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE		UF			
	— financières			UG		UH			
	— exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. | 10 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Février 2015 - 145 836

IMPRIMERIE NATIONALE

N° 10950 * 17

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2015

Désignation de l'entreprise : 5B CONCEPT SAS

Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	167225		167225		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	VM	10593		10593		
	État et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3952		3952		
	État et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques : Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	5021		5021		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	186791	VU	186791	VV	
RENVOIS (1)	Montant des : - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des : - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG							
	à plus d'1 an à l'origine	VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	61071		61071				
Personnel et comptes rattachés		8C	25373		25373				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	16099		16099				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E							
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	20804		20804				
	Obligations cautionnées	VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
Groupe et associés (2)		VI	15		15				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	333619		333619				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2							
Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX		VY	456981	VZ	456981				
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Février 2015 - 145 857 - IMPRIMERIE NATIONALE

N° 10951 # 17
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP N° 2058-A 2015

Désignation de l'entreprise : SB CONCEPT SAS | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | | Néant ☐ *

Exercice N, clos le 31/12/2019

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA: 10851

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
	de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer	WC	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	531		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067 *BIS*)	XX		XW	531
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 *bis*)*	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	2009
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme — imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)	I8	
Moins-values nettes à long terme — imposées aux taux de 0 %	ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values nettes à court terme	WN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)	XR	

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*							WQ	
	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			

TOTAL I — WR: 13391

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*	WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV	
Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %	WH	
Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %	WP	
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs	XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %	I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts — Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	ZA	XA

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.	ZY	
Majoration d'amortissement*	XD	

Abattement sur le bénéfice et exonérations*

									XF
Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		
Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	QN		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	JF		Zone franche d'activité (art. 44 quindecies)	XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)	XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Créance dégagée par le report en arrière de déficit: ZI	XG	
TOTAL II	XH	13391

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	1339	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficit imputé sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XI

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Février 2015 — 145 810 — IMPRIMERIE NATIONALE

cerfa N° 10952 * 17

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2015

Désignation de l'entreprise 5 CONCEPT SAS

Néant ☑ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* Al 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° *bis* Al 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A	YN		YO	
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2058-B - IMPRIMERIE NATIONALE - Février 2015 - 145 812

N° 10953 ✱ 17

formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2015

Désignation de l'entreprise **5B CONCEPT SAS** — Néant ☐*

ORIGINES			AFFECTATIONS		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	53993	Affectations aux réserves – Réserves légales	ZB	
			Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	17124	Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Report à nouveau	ZG	71117
TOTAL I	ØF	71117	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	71117

DISTRIBUTIONS (Article 235 *ter* ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ	2120
	— Engagements de crédit-bail immobilier	YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus	YS	
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance	YT	5305
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ	86119
	— Personnel extérieur à l'entreprise	YU	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	82808
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	176352
DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE	YW	5926
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	7530
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	13456
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée	YY	202783
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	127668
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2013)*	ØB	264775
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS	
	— Effectif moyen du personnel * (dont apprentis 0 0 handicapés) 0 0	YP	6
	— Effectif affecté à l'activité artisanale	RL	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%
	— Numéro de centre de gestion agréé * XP		
	— Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	

RÉGIME DE GROUPE*							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

1re EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION
N° 2058-C - IMPRIMERIE NATIONALE
Février 2015 - 145 814

N° 10179 * 19 (12)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2015

Désignation de l'entreprise : SB CONCEPT SAS

Néant ☑ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme (9)	Long terme (10) : 19 %	15 % ou 16 %	0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)						
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19						

(A) (B) (C)

cerfa N° 10954 * 17

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2015

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 5B CONCEPT SAS	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☑ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)

Origine		Montant net des plus values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	sur 3 ans au titre de N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de . N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

N° 2059-B - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2015 145 840

cerfa N° 10955 * 17 (14)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C 2015

Désignation de l'entreprise 5B CONCEPT SAS

Néant ☑*

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15 % ● ou 16 % ●.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ●*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ●*	

● Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
● Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	⑥	col. ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exer-

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION
Février 2015 – 145 841
N° 2059-C – IMPRIMERIE NATIONALE

cerfa N° 10182 * 20 15

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFiP N° 2059-D 2015

Désignation de l'entreprise : SB CONCEPT SAS

Néant ☑ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

2059D IMPRIMERIE NATIONALE Février 2015 – 145 842

cerfa N° 11484 * 16

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E 2015

Néant ☐*

Désignation de l'entreprise : 5B CONCEPT SAS

Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019 Durée en nombre de mois : 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	1645816
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	727
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	3488
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL I	OM	1650031

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	1091034
Variation de stocks (marchandises)	OO	-1981
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	88113
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	88239
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Abandons de créances à caractère commercial	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	1265405

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL I - TOTAL 2	OG	384626

IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	384626

Si vous êtes assujettis à la CVAEet un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	✓
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1650031

Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	9	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	9
Date de cessation												HR			/			/				

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2059-E - IMPRIMERIE NATIONALE - Février 2015 - 145 843

cerfa N° 11624 * 15 (17)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2015

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/3 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 75047171600035

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 5B CONCEPT

ADRESSE (voie) 107 rue Armand Silvestre

CODE POSTAL 92400 VILLE Courbevoie

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	7	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique SIDOMMO Prénom(s) Philippe

Nom marital % de détention 5,00 Nb de parts ou actions 2

Naissance : Date 08/10/1971 N° Département 75 Commune PARIS Pays FRANCE

Adresse N° 6 Voie Rue des Pétrins

Code Postal 78350 Commune JOUY EN JOSAS Pays FRANCE

Titre (2) M. Nom patronymique CHANDES Prénom(s) Olivier

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 25

Naissance Date 02/02/1970 N° Département 89 Commune JOIGNY Pays FRANCE

Adresse N° 41 Voie Rue Edgar Quinet

Code Postal 93350 Commune LE BOURGET Pays FRANCE

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2059-F - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2015 145 844

(1) Si le nombre de lignes de l'imprimé est insuffisant, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau

cerfa N° 11624 * 15 (17)

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2015

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2/3 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 75047171600035

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 58 CONCEPT SAS

ADRESSE (voie) 107 Rue Armand Silvestre

CODE POSTAL 92400 VILLE Courbevoie

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique GODARD Prénom(s) Nicolas

Nom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 5

Naissance : Date 24/07/1970 N° Département 44 Commune SAINT - NAZAIRE Pays FRANCE

Adresse N° 14 Voie Allée Montcalm

Code Postal 91430 Commune IGNY Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

2059-F IMPRIMERIE NATIONALE Février 2015 145 844

cerfa N° 11624 * 15 (17)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2015

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

3/3 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019 — N° SIRET 75047171600035

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE: 5B CONCEPT SAS

ADRESSE (voie): 107 Rue Armand Silvestre

CODE POSTAL: 92400 — VILLE: Courbevoie

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique: — Dénomination:
N° SIREN (si société établie en France): — % de détention: — Nb de parts ou actions:
Adresse N°: — Voie:
Code Postal: — Commune: — Pays:

Forme juridique: — Dénomination:
N° SIREN (si société établie en France): — % de détention: — Nb de parts ou actions:
Adresse N°: — Voie:
Code Postal: — Commune: — Pays:

Forme juridique: — Dénomination:
N° SIREN (si société établie en France): — % de détention: — Nb de parts ou actions:
Adresse N°: — Voie:
Code Postal: — Commune: — Pays:

Forme juridique: — Dénomination:
N° SIREN (si société établie en France): — % de détention: — Nb de parts ou actions:
Adresse : N°: — Voie:
Code Postal: — Commune: — Pays:

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2): Mme — Nom patronymique: NIRO — Prénom(s): Laurence
Nom marital: — % de détention: 32,00 — Nb de parts ou actions: 16
Naissance — Date: 28/11/1966 — N° Département: 93 — Commune: AUBERVILLIERS — Pays: FRANCE
Adresse : N°: — Voie:
Code Postal: — Commune: — Pays: FRANCE

Titre (2): M. — Nom patronymique: LAMBOURSIN — Prénom(s): Xavier
Nom marital: — % de détention: 4,00 — Nb de parts ou actions: 2
Naissance — Date: 29/05/1987 — N° Département: 44 — Commune: NANTES — Pays: FRANCE
Adresse N°: 24 — Voie: Rue Gabriel Péri
Code Postal: 94700 — Commune: MAISON - ALFORT — Pays: FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2059F - IMPRIMERIE NATIONALE — Février 2015 - 145 844

cerfa N° 11625 * 15

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2015

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31 12 2019

N° SIRET 75047171600035

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 5B CONCEPT SAS

ADRESSE (voie) 107 Rue Armand Silvestre

CODE POSTAL 92400 VILLE Courbevoie

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique SARL Dénomination C.A.P.P

N° SIREN (si société établie en France) 492580550 % de détention 10.00

Adresse : N° 14 Voie Allée Montcalm

Code Postal 91430 Commune IGNY Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

N° 2059-G - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2015 - 145 845

5B | L'AGENCE HAUTE CULTURE

5B Concept - SAS au capital de cinquante mille Euros.
Siège social : 107 rue Armand Silvestre 92400 Courbevoie

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale Extraordinaire du 17 septembre 2020.

L'an deux mil vingt, le 17 septembre
A dix-huit heures,

Les associés de la société sus dénommée se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convention régulière de la gérance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

APPROBATION DES COMPTES CLOS AU 31/12/2019
QUITUS A LA GERANCE
AFFECTATION DES RESULTATS

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur CHANDES Olivier gérant en exercice, lequel constate que sont également présents, en dehors de lui-même propriétaire de 39 parts numérotées de 1 à 39 :

- Madame NIRO Laurence	2 actions numérotées 40 et 41
- Monsieur SIDOMMO Philippe	2 actions numérotées 42 et 43
- Monsieur LAMBOURSIN Xavier	2 actions numérotées 44 et 45
- Monsieur GODARD Nicolas	5 parts numérotées de 46 à 50

Que le total des parts sociales, présentes ou représentées, est de 50, Soit la totalité des parts composant le capital social.

En conséquence, le Président déclare l'assemblée régulièrement constituée et comme pouvant valablement délibérer et prendre ses décisions puisque réunissant plus de la moitié des parts sociales.

Puis il dépose sur le bureau de l'assemblée les documents nécessaires aux délibérations, étant observé que ceux-ci ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, pendant un délai requis par les dispositions réglementaires et statutaires, ce dont lui a été donné acte, notamment :

Les comptes annuels dressés au 31.12.2019 et le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice concerné.
Il donne la lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion en invitant les associés à examiner une nouvelle fois les comptes.

Personne ne demandant plus la parole, ile met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance, examiné les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.19 et en avoir délibéré, la collectivité des associés approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, à savoir :

TOTAL BILAN	670.239 €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION :	1.645.816 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION :	1.638.911 €
RESULTAT D'EXPLOITATION :	+ 7.632 €
RESULTAT NET :	+ 10.851 €

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir délibéré, et sur proposition de la gérance, la collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31.12.19 soit un résultat de 10.851 euro, en report à nouveau. Il ne sera pas versé de dividendes

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Comme conséquence des résolutions qui précédent, la collectivité des associés donne quitus à Monsieur CHANDES Olivier gérant, au titre de l'exercice sur les comptes desquels ils viennent de se prononcer.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à la gérance, en tant que de besoin, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer tous dépôts et formalités qu'elle appartiendra.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à dix-neuf heure. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, signé de tous les associés présents, après lecture,

Pour servir et valoir ce que de droit.

CHANDES Olivier, le Président

Les associés,

NIRO Laurence

SIDOMMO Philippe

LAMBOURSIN Xavier

GODARD Nicolas